

# CPAS de Wellin

## Note de politique générale 2018

### **1. Introduction**

L'année 2018 est pour le CPAS de Wellin, synonyme de concrétisations. En effet, deux projets importants à nos yeux ont commencé à être réalisés durant 2017 et se finaliseront en 2018.

Il s'agit en premier lieu d'un projet initié par mon prédécesseur, de rénovation des pavillons du CPAS de Chanly. Pour rappel, ces logements adaptés pour personnes âgées ont été bâtis en 1976 et nécessitent, après plus de 40 ans d'usage, un bon rafraîchissement.

Plusieurs lots ont été prévus :

- Rénovation et mise en conformité de l'électricité
- Installation de nouveaux chauffages (électriques)
- Mise en place de panneaux photovoltaïque (afin de réduire la consommation électrique pour le chauffage)
- Rénovation des salles de bains avec notamment mise en place de douche « italienne », plus ergonomique

A l'heure actuelle, les postes électricité et chauffage sont pratiquement finis et nous sommes en attente de l'intervention d'Ores sur leur réseau. Restera l'adjudication et la réalisation des autres marchés début 2018.

Nous pourrons ainsi, au printemps, octroyer à nos locataires des logements plus fonctionnels, plus sécuritaires et d'une meilleure performance énergétique.

Le deuxième projet est la création de deux logements au centre de Wellin. Suite à l'achat en 2017 de l'étage de l'ancienne agence Belfius, une réflexion a été menée afin de diviser l'appartement existant en deux logements plus modestes, l'un comportant 3 chambres et l'autre une seule. Cette configuration nous semble répondre de manière plus adéquate aux demandes des citoyens. Un permis de division va être introduit prochainement auprès de l'administration compétente afin de concrétiser cette option. Nous tenons d'ailleurs à remercier la Commune pour leur implication dans ce projet. En effet, nous pouvons compter sur la précieuse collaboration du service ouvrier communal afin de réaliser les travaux nécessaires à cette adaptation.

## **2. Budget 2018**

Notons d'abord que la bonne gestion du budget 2017 a permis de dégager un boni de 19.543,92 €. Il s'agit bien évidemment d'une bonne et confortable base pour commencer l'année 2018.

Au niveau des dépenses, on peut épingler 3 changements majeurs :

1. Une diminution des R.I.S.. Cette prévision est faite sur base des chiffres de 2017 mais est sujette à modification en cours d'année, en fonction des besoins réels.
  
2. Une diminution des frais d'hébergement en MRS. L'explication réside dans deux facteurs :
  - Une liquidation en 2017 d'arriérés couvrant plusieurs dossiers au cours des dernières années avec une régularisation et des solutions trouvées.
  - Une plus grande collaboration avec le Val des Seniors de Chanly afin d'anticiper et de clarifier directement à la base les dossiers plus complexes. Cela évite l'accumulation de dettes.
  
3. L'apparition d'amortissements et charges d'emprunts. L'achat du logement de l'ancienne agence Belfius doit être amorti à partir de 2018. Mais la dépense sera compensée en recettes par la perception des loyers. Parallèlement nous devons également rembourser l'emprunt pour les travaux en cours de réalisation aux pavillons du CPAS de Chanly.

Au niveau des recettes, on peut déplorer une diminution de la dotation du Fonds spécial de l'aide sociale de l'ordre de 7.092,83 €.

Enfin, la réorganisation du personnel du CPAS a modifié quelque peu les articles budgétaires correspondants. En effet, suite à la démission d'un membre du personnel, nous avons repris à notre charge un employé détaché à la Commune et réfléchi à une réorganisation du service. Cela a permis d'une part d'augmenter notre travail d'action avec la prise en charge du Plan de Cohésion Sociale, jusqu'ici compétence communale et d'autre part d'augmenter nos subsides pour le personnel subsidié, tout en gardant un service de qualité.

En bref, malgré les dépenses supplémentaires consécutives aux deux prêts engagés en 2017 (logement Belfius et pavillons à Chanly), ce budget présente deux aspects financiers positifs :

1. L'intervention communale est diminuée. Par rapport à 2017 elle baisse de 4.380,45 € soit une intervention de 474.638,89 €.
2. Aucun prélèvement n'est réalisé sur le Fonds de réserve, ce qui permet de maintenir une réserve financière raisonnable. Celui-ci pourrait être alors utilisé pour compenser d'éventuels frais supplémentaires et ainsi ne pas modifier la participation communale en cours d'exercice.

### **3. Conclusion**

Dans la dernière note de politique générale, l'accent était mis sur une plus grande autonomie financière du CPAS. Force est de constater que les mesures et décisions prises en 2017 vont dans ce sens. L'équilibre du budget est atteint sans puiser dans les réserves et même en diminuant la participation financière de la Commune.

Cependant, la collaboration entre la Commune et le CPAS reste primordiale et importante. Beaucoup d'interactions existent encore entre les deux institutions et nous devons d'ailleurs renforcer ces liens. C'est dans cette perspective que nous voulons travailler, avec une prise de responsabilité accrue du CPAS afin de ne pas alourdir les charges communales.

Il me semble important de terminer cette note par la mise en avant du travail d'exception réalisé par la Directrice Générale du CPAS, par les travailleurs sociaux et administratifs du Centre et par les Conseillers de l'Action Sociale. Tout au long de l'année nous avons pu compter sur un travail efficace, abouti et de qualité, et sur des décisions remplies de bon sens, gardant l'équilibre entre l'envie d'aider à tout prix et le maintien de la bonne santé financière de l'institution.

Valéry Clarinval

Président du CPAS